

### I. Présentation

#### Présentation générale de la délégation Centre ressources illettrisme, délégation de l'IREPS Auvergne Rhône Alpes

L'association IREPS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les professionnels dans leurs projets de promotion de la santé. Elle contribue par son action à améliorer la santé des populations et à réduire les inégalités sociales de santé. La délégation Centre ressources illettrisme de l'IREPS Auvergne Rhône Alpes contribue à réduire ces inégalités sociales de santé en agissant sur un déterminant social de santé spécifique : le niveau de maîtrise de la langue.

#### Contexte de la demande

Depuis janvier 2017, le centre ressources illettrisme conçoit un site de ressources pédagogiques destiné aux intervenants pédagogiques (bénévoles et salariés) qui forment les adultes migrants et francophones aux compétences de base. On entend par compétences de base, la capacité à lire, écrire, raisonner et utiliser le numérique...de manière à être autonome dans la vie quotidienne.

#### Présentation du site « la manufacture andr@gogique »

L'objectif général du projet consiste à favoriser la citoyenneté des adultes peu autonomes à l'oral et/ou à l'écrit, en développant leur culture numérique.

L'objectif opérationnel consiste à développer les compétences numériques et andragogiques(\*) des intervenants pédagogiques accompagnant ce public.

Il s'agit pour les intervenants pédagogiques :

- d'acquérir des repères sur les processus pédagogiques de formation
- de s'approprier l'utilisation d'outils numériques pédagogiques
- d'acquérir des connaissances sur la culture numérique
- d'acquérir des compétences de gestion de formation

Sur le site, chaque utilisateur pourra gratuitement :

- se former en ligne
  - préparer facilement un déroulé de séance de formation, choisir et créer des séquences de formation sur mesure, quel que soit le niveau des stagiaires
  - échanger sur ses pratiques, et mutualiser ses ressources pédagogiques
- En outillant les intervenants pédagogiques, la manufacture andr@gogique souhaite favoriser l'appropriation des usages du numérique et l'accès aux droits et à l'information des personnes migrantes et en situation d'illettrisme.
- (\*) *l'andragogie correspond à la pédagogie adaptée aux adultes.*

Dans l'onglet « se former », chaque utilisateur aura accès à plusieurs parcours de formation en ligne portant sur différentes thématiques. L'annexe 1 du dossier présente les différents

parcours qui seront proposés. L'annexe 2 présente les objectifs pédagogiques et contenus détaillés des différents parcours.

Chaque parcours de formation comportera une vidéo pédagogique d'animation. Les vidéos pédagogiques expliciteront une démarche pédagogique, des concepts, ou tout autre notion liée à l'andragogie. Elle devra faciliter l'acquisition de nouvelles compétences par les utilisateurs des parcours de formation.

La chargée de projets du centre ressources illettrisme, responsable de la création du site, réunit un groupe de travail de 8 experts pédagogiques issus d'horizons variés (université de Grenoble, organismes de formation pour adultes, consultants en formation indépendants...) depuis le début de sa conception. Ce groupe de travail sera chargé de faire une lecture critique constructive lors de la conception de chaque vidéo.

## **II. Objet du cahier des charges, l'illustration de plusieurs parcours de formation, comprenant la création de vidéos pédagogiques animées**

Il s'agit d'illustrer plusieurs parcours de formation du site « la manufacture andr@gogique », en réalisant plus particulièrement 11 vidéos pédagogiques animées à partir d'un scénario élaboré par la chargée de projets du site.

### Objectif des vidéos pédagogiques :

Favoriser l'acquisition de compétences andragogiques et numériques des utilisateurs du site  
Public visé :

L'ensemble des utilisateurs du site, particulièrement tout intervenant pédagogique, bénévole ou salarié, formant des adultes à l'acquisition des compétences de base.  
Durée de chaque vidéo : entre 3 et 4 minutes.

Les vidéos pédagogiques seront réalisées avec de logiciels libres de droits, et mises en ligne sous l'interface Claroline.

### Principes d'exécution :

Chaque vidéo pédagogique :

- aura pour fonction d'illustrer des notions théoriques et des concepts andragogiques complexes
- devra traduire le plus clairement possible ces notions et concepts pour en faciliter l'appropriation par les utilisateurs, à travers des associations d'idées, des lignes visuelles claires, de l'humour, de la créativité.
- sera interactive avec l'utilisateur. La forme de cette interactivité sera définie en accord avec la chargée de projets du site.

Pour chaque vidéo pédagogique, le prestataire veillera à :

- faire preuve de grande clarté
- susciter l'attention et la curiosité de l'utilisateur
- favoriser la mémorisation de l'utilisateur.

Sur le plan technique, le prestataire retenu sera vigilant à produire des vidéos de bonne qualité visuelle et sonore. Elles comporteront des sous-titres dans le souci d'être accessibles au plus grand nombre.

La réalisation de chaque vidéo pédagogique fera l'objet de plusieurs temps de collaboration avec la chargée de projets du site :

- un temps de travail commun à toutes les vidéos permettant la mise en place de tous les codes visuels et sonores communs à l'ensemble des vidéos (charte graphique etc...)
- en amont de chaque réalisation de vidéo : proposition du scénario, texte écrit de la future vidéo, par la chargée de projets au prestataire ; temps d'échanges et de modifications éventuelles.
- pendant la réalisation de la vidéo : au minimum un temps d'échange entre la chargée de projets et le prestataire, permettant d'ajuster si besoin la production en cours
- en aval de chaque réalisation de vidéo : relecture critique par le groupe de travail d'experts pédagogiques et la chargée de projets avec le prestataire ; ajustement de la vidéo si nécessaire avant la mise en ligne.

#### Calendrier de réalisation :

01/05/2018 à 30/06/2018 : réalisation de 3 vidéos pédagogiques

01/09/2018 à 31/12/2018 : réalisation de 2 vidéos pédagogiques

01/01/2019 à 31/12//2019 : réalisation de 6 vidéos pédagogiques

Le centre ressources illettrisme sera particulièrement attentif à la capacité du prestataire à traduire la demande pédagogique de la chargée de projets en vidéo.

Le marché sera attribué à un seul prestataire. Les prix sont fermes et non révisables pour la durée du marché.

### **III. Dossier de consultation et réponse attendue**

Le dossier de consultation se compose :

Du présent appel à concurrence

Du cahier des charges valant acte d'engagement

De l'annexe 1 : architecture du site

De l'annexe 2 : répertoire d'objectifs détaillés

#### **Forme attendue de la réponse au cahier des charges**

- Le dossier de présentation de l'organisme candidat
- Le cahier des charges valant acte d'engagement complété et signé
- La proposition technique dans laquelle le candidat détaillera les éléments suivants :
  - la reformulation de la demande mettant en évidence la capacité du prestataire à identifier les objectifs du projet et à adapter sa proposition au public visé
  - les références du prestataire sur le sujet à traiter, à savoir la liste des prestations de même type déjà effectuées et dans quel contexte
  - l'accès (sous forme de lien web) à deux ou trois vidéos pédagogiques animées déjà réalisées
  - le CV du prestataire

- les outils techniques et numériques prévus pour la réalisation des vidéos pédagogiques demandées par le centre ressources illettrisme
- tout élément complémentaire utile à la compréhension de la proposition

### **Réception des dossiers et renseignements divers**

Toute demande de renseignements complémentaires pourra être adressée à : Isabelle Kraft, 04 76 40 16 00 ; [isabelle.kraft@ireps-ara.org](mailto:isabelle.kraft@ireps-ara.org)

La date limite de dépôt des réponses est fixée au 26 mars 2018 à 18 Heures.

Les réponses seront envoyées à l'adresse suivante :

IRIS – Centre ressources illettrisme

MDH le Patio – 97 Galerie de l'Arlequin

38100 Grenoble

Et communiqués par mail à : [isabelle.kraft@ireps-ara.org](mailto:isabelle.kraft@ireps-ara.org)

Le choix du prestataire sera effectué par un comité de sélection de l'IREPS Auvergne Rhône Alpes, délégation centre ressources illettrisme. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée par application des critères de jugement des offres indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante (sur 100 points) :

*Valeur technique :*

Les références du prestataire, notamment l'expérience et la qualité de réalisations antérieures de vidéos pédagogiques : 30 points

L'expertise de l'intervenant dans le domaine de la réalisation de vidéos pédagogiques (maîtrise des outils de réalisation de vidéos numériques, connaissance du domaine de la formation pour adultes) : 25 points

*Coût de la prestation :* 45 points.

La proposition de prestation attendue ne dépassera pas 25000€ TTC.

### **Calendrier :**

Publication de l'appel d'offres sur le site internet d'IRIS (<http://www.cri38-iris.fr>) le 06 mars 2018.

Examen des réponses par le comité de sélection le 5 avril 2018  
Période de mise en œuvre de la prestation du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2019.